Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_58-DE

République Française
Département FINISTERE
Mairie de MOTREFF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
19/08/2026

N° de la délibération
2026-58

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Motreff s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle BOULZENNEC, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Présents *: BOULZENNEC Isabelle, maire,* ***Mmes :*** *BOULZENNEC Régine, GLÉHEN Stéphanie, LANDRÉ Michèle, POSTOLLEC Manon, QUILTU Pauline, et* ***MM :*** *KERAVAL Dominique, LE NOUY Michel, JONIAUX Nicolas, KERAVIS David, LE HÉNAFF Jean-Yves et VÉZIER Jean-Jacques.*

Absents ayant donné procuration *: LE DU Laurent à KERAVAL Dominique, TRANCHARD Rachelle à GLÉHEN Stéphanie.*

Absent(s) : *RIVOAL Marie-Françoise*

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire *: Monsieur Jean-Jacques VÉZIER*

Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Michel LE NOUY

Sous réserve de l'avis du Comité Social et Technique.

Afin de faire face à la diminution des effectifs à l'école des Hirondelles, il convient de d'adapter les services scolaires et périscolaires.

C'est pourquoi, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de répondre aux besoins du service et pour rendre les différents postes attractifs

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_58-DE

Tableau des emplois actuel

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Secrétaire générale	Adjoint administratif	Attaché	1	0	TC
	Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0	TNC 17h30/35 h
Service technique	Agent polyvalent, responsable du service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	0	TC
	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC 7/35 h
Service Scolaire, périscolaire, et entretien locaux communaux	Agent des Ecoles Maternelles, d'entretien et de service	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème Classe Adjoint technique territorial	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC annualisé 28/35 h
	Agent des écoles maternelles et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	0	1	TNC annualisé 27,04/35 h
	Agent de restauration, de garderie et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	TNC 20,98/35 h

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 029-212901524-20260824-2026_58-DE

Tableau des emplois au 31/08/2026

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Secrétaire générale	Adjoint administratif	Attaché	1	0	TC
	Agent d'accueil polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0	TNC 17h30/35 h
Service technique	Agent polyvalent, responsable du service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	0	TC
	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC 7/35 h
Service Scolaire, périscolaire, et entretien locaux communaux	Agent des Ecoles Maternelles, d'entretien et de service	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème Classe Adjoint technique territorial	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	TNC annualisé 28/35 h
	Agent des écoles maternelles et d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	TC annualisé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Adoptent le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 31 août 2026 impliquant :
  - les suppressions des postes d'agent des écoles maternelles, d'entretien et de service à 27,04/35ème et d'agent de restauration, de garderie et d'entretien des locaux à 20,98/35ème
  - La création du poste d'agent des écoles maternelles et d'entretien des locaux à temps complet
- Autorisent le recours aux heures complémentaires si nécessaire
- Autorisent Madame la Maire à recruter des contractuels sur les emplois permanents en cas de recrutement de fonctionnaires infructueux au titre de l'article *Article L. 332-8-3°* - Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

A Motreff, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques VÉZIER

La Maire,
Isabelle BOULZENNEC